QUI « SEM » L'ARGENT, RÉCOLTE . . .





MédiaChartres soutien le monde médical.

MédiaChartres a consulté le « **rapport d'activité 2022** » édité et distribué par La **Ville de Chartres.**



Dans l'édito (**P3)** M. **Franck M.** adjoint aux finances et à la prospective (**plus quelques autres mandats et fonctions**) et le **maire Himself,** essaient de convaincre la population, du bon usage des impots, taxes et prélèvements. Pour **MédiaChartres**, un mot semble usurpé dans les 34 lignes « **clarté**« , que le comptable en chef a également utilisé à de nombreuses reprises comme justificatif, durant la réunion du **17/10** (20h30) à l'hôtel de Ville- salle Fulbert, ou une trentaine (+/-) de personnes étaient présentes (**MédiaChartres** y était). Il faut noter, que **TF1** diffusait le même soir à 20h50 le **match de foot**

France/E cosse, le choix était vite fait !



OÙ



©

MédiaChartres PH. L

Retour aux comptes, dans ce rapport et dans les autres, ainsi

que dans les réunions publiques **JAMAIS** il n'est fait allusion aux filiales (**SEM/SPL et divers**) **pourquoi ?**

MédiaChartres apporte ICI un éclairage, les **SEM** sont des entreprises dont le capital est détenu à la fois par des acteurs publics et privés. Elles sont crées dans le but de réaliser des projets « **d'intérêt public** » (?), comme . . . **les promotions immobilières,** la gestion de services publics et le développement économique local et de l'Agglo. Elles sont toutes dirigées par les plus « ***fidèles adjoints*** » du maire/président de l'Agglo.



Difficile donc, à ce niveau, de garantir la **transparence et la responsabilité** dans leur fonctionnement. **Leur dette est comptabilisée en dehors du budget principal de la collectivité territoriale**. Elles sont des entités juridiques distinctes des collectivités, **leurs dettes sont gérées séparément.**

Il est donc **FACILE** de manipuler les chiffres aux circonstances et convenances des situations. Elles peuvent financer leurs activités par le biais de **prêts où . . . d'autres sources de financement externes ?** (la dette est incluse dans les comptes de la collectivité territoriale, que lorque cette dernière à apportè sa garantie).

Il est possible qu'une collectivité transfert la responsabilité d'une dette de **SEM**, à une autre entité (Sté

diverses, et même vers une autre collectivité), **une porte *Royale* d'entrée dans le monde du brouillard**



Les possibilités de manipulation et de jonglage sont sans limite, d'ou les dérives malsaines (CQFD)

La **CDC** (Cour des comptes) à déjà alertée les autorités, sur les **actes frauduleux** de nombreuses communes.

Il serait donc normal, que **les magistrats de la CRC** (Cour régionale des comptes), qui relève de graves irrégularités dans les budgets des **SEM,** puissent déposer plainte directement auprès du **Procureur de la République de chaque département** (ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui) ? **https://www.ccomptes.fr/fr**



Justice: Comment accepter qu'une collectivité fasse de la **fraude fiscale**, au motif qu'elle n'est **PAS CONTRÔLÉS aucun**

cadre juridique, ne régule ces côtés *TRÈS* obscurs des mairies





Plus: Sur la prescription des actes illicites, les concessions d'aménagement sont des concessions de longues durées, alors, doit-on faire abstraction de la période d'origine de la concession, si la **SEM** a commis un où plusieurs délits (?)

Question: (qui fache) comment expliquer les **IMPORTANTS PRODUITS FINANCIERS,** sans placement et quasiment sans trésorerie (?)



Conclusion: L'Etat et les Ministères concernés, débattent actuellement, pour que soit **ENFIN** rapidement, rédigé et voté, **un cadre juridique rigoureux et extrêmement contrôlé dans son application.**



*Pour « **certains** » cette nouvelle devrait-être source de nuits blanches !*

Martine Leroy

Sur le même sujet, dans les archives de MédiaChartres:

https://mediachartres.fr/2022/07/19/sem-spl-la-saga/

https://mediachartres.fr/2022/05/29/la-gloire-de-mon-maire/

https://mediachartres.fr/2022/09/09/copie-de-larriere-boutique-du-beton-de-chartres/

D'autres articles sur MédiaChartres

JUSTICE !





MédiaChartres soutien le monde médical.

MédiaChartres se fait « **l'écho** » de l'article, de notre confrère **FR3 Centre Val de Loire**, parution du **11/10/ 2023.**



La Presse écrite locale, garde un silence total, sur le sujet (?)

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/info-france-3-la-justice-ouvre-une-enquete-preliminaire-dans-l-affaire-du-contrat-signe-par-la-mairie-de-chartres-a-la-maconnerie-jeanneau-2853533.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=france3regions&at_offre=4&at_variant=Centre-Val_de_Loire&at_send_date=20231011&at_recipient_id=



Le maire de Chartres/président de Chartres Métropole (et autres), rentre dans une spirale judiciaire, pour plusieurs raisons. La première étant le nombre de plaintes déposées par (**Chartres et l'Agglo**) ce qui n'a pas manqué d'attirer l'attention de la justice et d'autres institutions.

Ce dernier, avait pourtant bien tenté de bâillonner les « **affaires** » en faisant mettre sur la touche, avec l'aide de son **directeur de cabinet** et **un maire de l'Agglo-Lèves**, (en déposantdes **2** plaintes) contre **le référent** du **28** de l'association **Anticor**, qui nous avait révélé ainsi qu'a **FR3**, les dossiers brûlants, suite des nombreuses enquêtes de son équipe. **Cela n'aura visiblement, pas été suffisant pour le maire et ses proches, d'être désormais dans le collimateur de la jusice.**

https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/

La perspicacité et le professionnalisme des journalistes de FR3 Centre, ont également joués un rôle prépondérant dans l'ouverture d'une enquête sur l'un des dossiers.

Des affaires suivies avec le plus grand sérieux par; le nouveau **Procureur de la République,** le nouveau **Préfet** et les nouveaux **Juristes** du **TGI**.





Le « **paternalisme** » des prédécesseurs et les carnets d'adresses, des actuels « **pantouflards** » (garde prétorienne, payée à prix d'or), ne suffisent plus à **garantir l'immunité et l'impunité du maire** et de **certains-nes adjoints-es.**
https://www.youtube.com/watch?v=tFCJONh4ZZE

MédiaChartres à déjà publié sur « Les » sujets:

https://mediachartres.fr/2023/07/23/suite/

https://mediachartres.fr/2023/09/27/copie-de-rapports/

https://mediachartres.fr/2023/09/12/alzheimer/

https://mediachartres.fr/2023/04/26/ciel-couvert/

https://mediachartres.fr/2022/10/07/chartres-les-affaires-a-la-une/

(autres articles, sur le site de MédiaChartres).

Début d’enquête (S), qui par « ricochets » et « effets dominos », risquent de conduire à la découverte de biens d’autres choses (…)





Clara Hirch

GRAVE !



MédiaChartres soutien le monde médical

MédiaChartres aborde un sujet délicat. Les réformes nécessaires du « **système** » judiciaire Français (entre autre).

Exemple: l'incompréhension de « **certains verdicts**« , surtout dans **des dossiers concernant des enfants.**

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2274



Selon plusieurs sources, dans de récents verdicts au **TGI** (tribunal de grande instance) de **Chartres**, il serait » **possible** » **?**, que dans certains dossiers, des témoignages et des preuves (enregistrements) n'auraient pas été pris en compte (…), au grand dam des défenseurs !

De quoi parle-t-on ?

https://www.protegerlenfant.fr/2023/05/01/agresseurs-sap/

COMMISSION INDÉPENDANTE SUR L'INCESTE ET LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

CIIVISE

Des associations luttent quotidiennement, contre le fléau des agressions sexuelles et toutes formes de violences faites aux enfants, l'État Français y consacre des millions d'euros chaque années. Les prédateurs sont-ils protégés (?) que se cache derrière certaines affaires (?) Des interrogations qui méritent des réponses !

https://www.vie-publique.fr/en-bref/282152-incestes-paternels-le-difficile-parcours-des-meres

https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/protection/acces-justice/

https://www.protegerlenfant.fr/

https://www.vie-publique.fr/loi/278639-proposition-de-loi-santiago-vio

lences-sexuelles-sur-mineurs-et-inceste

A savoir:



De récentes réunions à l'échelle nationale sur ce sujet sensible, entre: associations, médias, avocats et magistrats, ont permis la réalisation de documents et l'interpellation écrite des plus hautes instances de l'État, qui doivent à présent décider de la suite à donner à cette **urgence.**

https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2023/06/Avis-Le-cout-du-deni_VFpdf-1.pdf

Derniers en date:



https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/agressions-sexuelles-au-college-de-saint-valery-en-caux-le-surveillant-mis-en-examen-et-place-en-detention-provisoire-2809556.html

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/cher/bourges/l-abbe-spinoza-ancien-directeur-de-l-ecole-hors-contrat-l-angelus-a-nouveau-dans-le-viseur-de-la-

justice-2787654.html

Des films relatent désormais, l'horreur de ce terrible fléau mondial:

Bande annonce (extrait): https://www.youtube.com/watch?v=RzPS5UETTlo&ab_channel=Nap3teelauree

Les explications sur le film:



https://www.bing.com/videos/search?&q=bande+annonce+film++Sound+of+Freedom&qpvt=bande+annonce+film++Sound+of+Freedom&view=detail&mid=FB5FDAC06E8BC16A9686FB5FDAC06E8BC16A9686&FORM=VDRVSR&ru=%2Fvideos%2Fsearch%3Fq%3Dbande%2Bannonce%2Bfilm

et aussi:

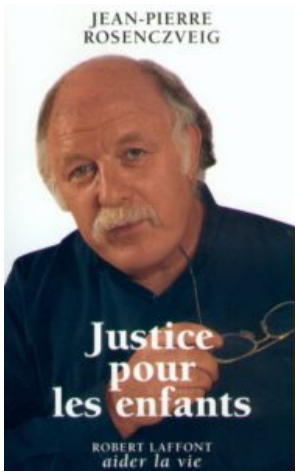


https://fr.wikipedia.org/wiki/Spotlight_(film)

(bande annonce du film)

https://www.youtube.com/watch?v=i7VHsCoXayY

Des ouvrages ont également été édités: (notre sélection) de plaidoyers :







Des faits récents, qui vont donner (espérons-le) au législateur, les moyens de renforcer un « **système**

judiciaire« , qui a montré (et continue) de montrer ses limites ?

MédiaChartres

Sylvie Muller

WHY ?



MédiaChartres soutien le monde médical

Questions: « **pourquoi** » et « **à qui profite le crime** » ? interrogations pour **MédiaChartres.**



Graves accusations, contre le référent de l'association **Anticor** en **Eure-et-Loir, depuis plus de 10 ans,** par un pigiste (?) (**Paul G.**) du quotidien le **Parisien** (?) (officiant aussi) pour la **radio Intensité**, suite à la communication par le

directeur de cabinet du maire de Chartres (F. D. L) d'une transcription écrite d'un « **enregistrement obscure** » **réalisée avec le concourt de l'IA ?**, prétendument entre ce dernier et le référent (à l'époque) d'**Anticor,** faisant allusion, à une éventuelle tentative de… chantage : **https://www.facebook.com/reel/1523193334995049**



NB/ ***Une radio et un journal, sont appelés à accepter des contrats publicitaires et des subventions d'une collectivité*** **[…]**





Rencontre avec le mis en cause : les explications, les documents et les enregistrements (preuves) auxquels nous avons eu accès et que nous avons vérifié, font sans ambigüité, penchée la balance de la vérité en faveur de l'ex-référent, ce dernier ayant été « **lâché** » d'abord, par Mail et ensuite par

lettre LR/AR, par le bureau National d'**Anticor**.

En toute logique, alors que l'association **Anticor** vient de déposer une nouvelle demande d'agrément, auprès des services de l'État (premier Ministre), il devenait de facto, impossible de soutenir le référent local (**depuis 10 ans**), sans compromettre (avec une ombre au tableau) les chances d'obtenir un nouvel agrément. Un « **sacrifice utile** » pour l'association **Anticor**, au détriment des propres valeurs qu'elle revendique, mais la fin justifie toujours les moyens !



Anticor, viens de perdre son agrément, qui lui donnait la possibilité de poursuivre en justice les auteurs de malversations en politique, en sport et autres et aussi, de pouvoir se constituer partie civile dans certains dossiers. Coup dur, pour la « **chasse aux délinquants en col blanc**« . Une « erreur d'interprétation du droit et de rédaction » lors du précédent renouvèlement de l'agrément de l'association par l'ex-premier Ministre (**Jean Castex**) et des plaintes d'**anciens membres du bureau** (…), ont convaincu les Juges du tribunal administratif, de retirer l'agrément à **Anticor.**

https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/min%C3%A9e-par-les-luttes-intestines-anticor-perd-son-agr%C3%A9ment/ar-AA1cWSsh

Pour **MédiaChartres**, le doute est désormais « **plus** » que raisonnable, concernant les accusations contre le référent, par le **Directeur de cabinet du maire de Chartres, et le maire de Lèves** (qui exercent d'autres fonctions rémunérées) **sous la**



tutelle du maire de Chartres. 



Les récents et virulents « **clashs** » entre le **maire de Chartres/Président de l'Agglo**, et l'ex-référent **Anticor**, ont été suivis de dépôts de plaintes réciproques **(mais pas par le même cheminement) et, d'autant plus surprenant, que le maire c'est « servi » de tierces personnes, pour assouvir sa vengeance (dépôts de plaintes) et plus incroyable encore… la justice a suivi ?**



Pour l'ex-référent, se rapprocher du dénouement et de la vérité dans plusieurs « **gros dossiers** » (**Chartres/Agglo**), et **les révélations** qu'il s'apprêtait à faire sur la place Publique, justifie les « **habituelles agitations** » qui sont symptomatiques et révélateurs d'angoisses et de craintes, par les personnes (directement où indirectement) impliqués (es).

Il affirme, malgré tout, resté déterminé à ce que les « **affaires et les dossiers** » suivent le chemin de la justice, avec ou sans **Anticor** !

Info plus : (source) « **Ariel Word** » **– Anticor**, une **présidente** qui serait très proche du site d'information **Blast,** qui était épinglée il y a seulement trois jours par le média ***Arrêt sur Image***. Dans un article intitulé « **BLAST**, OÙ L'ON SOUFFRE DE L'INFO », la journaliste **Alizée Vincent** dénonce un « ***management brutal*** » dans ce **néo-média** lancé il y a bientôt trois ans. Deux anciens membres d'**Anticor** se sont retourné contre l'association : **Claude Bigel** (ancien vérificateur des comptes de l'association, exclu en septembre 2020) et **Yves Sassiaut**. Ils reprochent entre autres à la **présidente** sa proximité avec **Blast**, mais aussi l'idéologie partisane « ***jugé trop à gauche*** » de certains adhérents, selon **Télérama**, et « *les dons généreux d'**Hervé Vinciguerra,** un milliardaire un temps proche d'**Arnaud Montebourg*** », toujours selon **Télérama**, donnant une **comptabilité problématique et allant à l'encontre de ses obligations d'objectivité –**

et aussi :
https://headtopics.com/fr/minee-par-les-luttes-intestines-anticor-perd-son-agrement-40541709

Les intervenants ont été gracieusement récompensés, sous diverses formes : subventions/promotions/nouvelles attributions/, etc.



Le référent **Anticor** a été condamné, en première instance, au **TGI de Chartres** (réputé notoirement, proche du maire), se plaçant ainsi, dans l'inconfortable situation de « **Juge et**

partie« , le dossier est désormais en appel.

Un scénario façon film, « *Les tontons flingueurs* » que MédiaChartres va suivre avec attention.



Clara Hirch

REBONDISSEMENT …

MédiaChartres soutien le monde médical





Rebondissement dans l'affaire révélée cet été, par notre confrère **d'FR3 Centre,** concernant le **Maire de Chartres** et un marché Public passé avec **son gendre,** pour une somme dépassant **le million d'euros,** **MédiaChartres** se fait (écho) de sa dernière révélation.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/info-france-3-le-maire-de-chartres-jean-pierre-gorges-dans-le-collimateur-d-anticor-2743870.html

Résumé: par MédiaChartres

Une « **affaire** » qui débute le Printemps dernier, lors d'une altercation à la terrasse du bar de la fille du Maire de Chartres (place Billard), entre l'élu et le référent départementale de l'association **Anticor**.



Lors d'une récente interview, il nous précisait que le Maire accompagné de l'un de ses ex-gendre, l'avait durement apostrophé pour lui reprocher de « **fouiner** » d'un peut trop prés dans les dossiers de la Mairie !

Des menaces physiques auraient mêmes étés proférées, par le

groupe, à l’encontre du représentant d’**Anticor** ?

https://www.anticor.org/

Le responsable du 28 à ensuite été convoqué (**8/10**) jours plus tard, au **commissariat de Police d’Orléans** (?) pour une audition, suite au dépôt de plainte du **Directeur de cabinet du Maire de Chartres** et du **Maire de Lèves**, pour des raisons identiques (**copié/collé**) ? Le Maire ayant peut-être atteint son quota pour le mois en cours ?

Le groupe local d’Anticor, à ensuite (à son tour) déposé une plainte au **commissariat de Chartres,** contre **M. J-P Gorges,** pour « **menaces** ».

Un signalement à été rédigé et envoyé par **Anticor 28**, à la **Direction de l’association** situé à Paris, qui après un passage par le service juridique, et au regard des faits, a décidé d’enclencher un **signalement national** auprès du **Procureur de la République de Chartres,** qui va devoir à présent, déterminer la suite à donner à cette « **affaire à tiroirs**« .



Les « **pantouflards** » employés (et payés) par la Mairie, vont devoirs faire valoir leur « **talents** » de défendeurs de première ligne.

De même, **les Médias dévolus aux idylles** (pour raisons diverses), vont-ils passer l'information sous silence ?

Pour **MédiaChartres,** **cette « parenthèse judiciaire » pourrait conduire à la découverte, de bien *d'autres choses* …**





Martine Leroy

ENQUÊTE ET RAPPORT …

« **Théoriquement** » les forces de l'ordre, sont sensés (entre autre) protéger les populations. Lors d'une enquête nationale conjointe de **MédiaChartres** avec ses confrères, voici ce quelle a révélée:

archives

Une infime minorité, utilise (ou a utilisé) à titre privé ou pour « **rendre service** » (comme par exemple, **les pantouflards**) les fichiers de la Police ou de la Gendarmerie (**la tricoche**) mais la justice, ne l'entend PLUS ainsi et va tout mettre en œuvre, pour endiguer ses pratiques qui violent les réglements et dévalorisent l'image et le travail des forces de l'ordre. **Des investigations qui vont visés d'autres services de l'État (Préfectures, Ministères, etc)**

Enquête (extrait): publié le 11/02/2023 sur (source)

https://www.mediapart.fr/journal/france/110223/fichiers-de-police-et-de-gendarmerie-dix-ans-de-detournements

« **Consultations illégales, transmission d'informations confidentielles, voire corruption :** les fichiers de police, dont le contenu est sensible et l'usage encadré: Fichiers de police et de gendarmerie : retour sur dix ans de détournements ».

Le gigantesque « Traitement des antécédents judiciaires » (**TAJ**) et son ancêtre, le « Système de traitement des infractions constatées » (**Stic**), semblent surreprésentés. Renseignement au profit d'un ami, vendetta personnelle ou revente d'informations : les motivations sont multiples. **Depuis 2015, le ministère de la justice dénombre 262 condamnations de première instance pour le délit de « détournement de la finalité d'un traitement de données à caractère personnel », l'une des qualifications pénales utilisées.**

Dans plusieurs de ces rapports, l' **IGPN** précise que ces chiffres concernent toutes les consultations identifiées comme « ***sans rapport avec le service*** » (c'est-à-dire que le policier n'avait pas de raison professionnelle valable de faire cette recherche), quel que soit l'objectif poursuivi. « *Les informations ainsi obtenues peuvent avoir été remises à des tiers, avec ou sans but lucratif.*





archives

De son côté, l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (**IGGN**) fait état de sept saisines du « **bureau des enquêtes** » par l'autorité judiciaire entre **2019** et **2021** pour des « ***détournements de fichiers*** » commis par des gendarmes. Auxquelles s'ajoutent **17 saisines** pour des délits voisins, la « ***violation du secret*** » (professionnel, de l'enquête ou de l'instruction). **En 2020, 37 sanctions disciplinaires ont été prises pour des « *divulgations d'informations* » vers l'extérieur.**

« *Dans la plupart des affaires de consultation illégale, il n'y a pas d'argent versé*, complète **le magistrat L P.** *Ce sont des affaires de "**curiosité malsaine**" : le policier a passé au fichier des voisins ou des membres de sa famille.* » Une curiosité malsaine qui a conduit des policiers et des gendarmes au tribunal plus d'une fois, comme en 2019 dans l'Aisne ou la même année en Normandie. L' **IGPN** dénombre **107** ***manquements aux règles d'utilisation des fichiers*** *… Si la preuve de la consultation illégale est assez simple à rapporter par les enquêteurs, il en va différemment pour la preuve éventuelle d'une rétribution à titre de contrepartie.*

la Direction générale de la police nationale **(DGPN)** affiche « ***une politique de prévention particulièrement rigoureuse*** » pour lutter contre les abus, compte tenu de « ***la sensibilité de ces fichiers*** ». Elle évoque aussi les outils techniques censés améliorer la traçabilité : comme une habilitation individuelle, un droit d'accès, etc. L'institution insiste sur le cadre censé garantir le respect du droit.

Comme elle le rappelle, le code de déontologie de la police et de la gendarmerie comporte une disposition spécifique sur les fichiers informatiques. Celle-ci impose aux fonctionnaires de « ***préserver la vie privée des personnes*** » et de n'utiliser les fichiers que « ***dans le strict respect des finalités et des règles propres à chacun d'entre eux*** ».

Ceci, nous ramènent au plan local (Chartres et Agglo), ou « certaines personnes » (utilisent) à titre privé les fichiers de la Police ou de la Gendarmerie dans le but d'aider des proches ou amis-es, ou sur demande de « certains employeurs où associés » !

Selon les sources **MédiaChartres**, des « **signalements** », ont été rapportés auprès du **Ministère de l'intérieur** et **d'autres services concernés, sur les agissements illégaux des personnes concernés.**

Sylvie Muller

UN MONDE « MAFIEUX » !

MédiaChartres apporte son soutien au monde soignant !



Pour son retour, MédiaChartres démarre l'année **2023** avec le sujet global (Mondial, Français et surtout régional) de la « **perversion financière**« .

Le récent limogeage d'une **Préfète** en région centre (**Marie Lajus**), par le **Ministre de l'intérieur** (?) sous de faux prétextes, nous prouve que l'argent est bien le véritable moteur de la vie, et la principale motivation de bon nombre de politiques (…) sauf exception, comme le sujet du jour.

***photo (x)**



Nous nous sommes intéressés à ce « **cas**« qui n'en n'est pas un et qui reflète à lui seul, les conflits d'intérêts, les abus de pouvoir, les trafics d'influences et autres …

Mais comme les faits parlent d'eux mêmes, nous vous avons sélectionné un certain nombre de liens.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/12/26/nous-affirmons-notre-soutien-a-la-prefete-marie-lajus-et-a-travers-elle-a-celles-et-ceux-qui-uvrent-au-respect-de-la-loi_6155706_3232.html

https://www.mediapart.fr/journal/france/050422/la-prefete-de-la-region-centre-visee-par-une-enquete-pour-prise-illegale-d-interets

https://www.leparisien.fr/faits-divers/perquisition-a-la-prefecture-de-region-centre-val-de-loire-la-prefete-visee-par-une-enquete-pour-prise-illegale-dinterets-05-04-2022-KRJBIXL6HBB5LKJ3LPIEVW3V4M.php?ts=1649174643529

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/la-prefete-de-la-region-centre-val-de-loire-visee-par-une-1649169701

https://www.larep.fr/montargis-45200/travaux-urbanisme/la-prefete-du-loiret-visee-par-une-enquete-pour-prise-illegale-d-interets-dans-le-cadre-du-classement-de-la-caserne-gudin-a-montargis_14110872/

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/in

dre-loire/tours/limogeage-de-la-prefete-d-indre-et-loire-gerald-darmanin-denonce-des-mensonges-2686070.html#xtor=EPR-521-[france3regions]-20230104-[info-titre5]&pid=

et le plus « beau » !

https://www.mediapart.fr/journal/france/030123/darmanin-un-representant-de-l-etat-doit-etre-inattaquable-et-respectable-sauf-exception

Donc, d'après M. le Ministre,

« *Un représentant de l'État doit être inattaquable et respectable, et lorsque ce n'est pas le cas, je prends mes responsabilités en tant que chef de l'administration.* » (citation).

Rappel: ces dernières années, il a maintenu en poste, promu ou soutenu des fonctionnaires ou personnalités mis en cause, voire condamnés, dans des affaires financières, de corruption ou de violences (CQFD)



Il assure que sa décision de démettre la préfète de ses fonctions n'a « ***rien à voir avec des projets immobiliers*** » *(non, sans blague) , Il a indiqué, de manière sibylline, qu'elle était liée « au comportement des uns et des autres ».* ***Puis (plus grave) il a mis en cause, sans citer le nom de la préfète, sa respectabilité.***

Cette phrase n'a pas manqué de faire réagir. D'abord parce que la préfète est, au contraire, connue pour son « *professionnalisme* », « *son impartialité, sa probité et son humanité* », ont fait savoir 49 personnalités, acteurs de la

société civile, fonctionnaires et élu·es des territoires où



elle a exercé, contrairement à d'autres …
MédiaChartres s'interroge, nos confrères vont-ils (eux aussi) être visés par des *plaintes farfelues*, et convoqués à Orléans pour audition, devant un OPJ (?) *pour avoir simplement fait leur métier* (preuve absolue que ce siècle, est celui du règne de l'ostracisme).



Martine Leroy

LA JUSTICE, AU BANC DES ACCUSÉS.

MédiaChartres aborde aujourd'hui, LE sujet d'actualité qui fâche le monde judiciaire.



La justice bientôt en « **déliquescence** » ?

Source JDD **: Pour désengorger les tribunaux, les prisons et toutes les institutions judiciaires, la Place Vendôme et la Place Beauvau, en concertation avec le gouvernement, ont décidés d'exhumer une dépêche interministérielle (Justice et Intérieur), datée de mai 2021, qui incite *les magistrats* à « classer sans suite les affaires jugées trop anciennes ou pour lesquelles aucune enquête n'a été menée », un boulevard trois**



étoiles, à toutes les dérives (*)**

Réactions et frondes immédiates des intéressés, tous sont vent



debout !

« Cette dépêche est humiliante et infantilisante, classer sans suite alors qu'il y a des victimes, ça n'est pas pour ça que je suis devenu procureur. » (citation).



Et la réforme de la police judiciaire rendrait la situation plus catastrophique encore.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/11/03/reforme-de-la-police-judiciaire-une-veritable-regression-dans-la-lutte-contre-le-crime-organise_6148336_3232.html

https://policeetrealites.com/

Les Forces de Sécurité Intérieure dans l'actualité médiatique



Article complet, sur le site (abonnés 1€)

le JDD
Le Journal du Dimanche

https://www.lejdd.fr/Societe/pour-reduire-le-stock-de-dossiers-bloques-dans-les-commissariats-les-magistrats-pries-de-classer-sans-suite-4145531

Situation ubuesque mais pas inédite dans l'histoire de la justice, combien d'innocents ont été condamnés à payer des fautes pour les autres. Parallèle avec le cas de la justice aujourd'hui, qui va devoir payer désormais la surdité et le laxisme, des gouvernements successifs à son égard (la vie est injuste et réserve souvent des surprises) .

http://L. n° 2019-222, 23 mars 2019, de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice Cons. const. 21 mars 2019, décis. n° 2019-778 DC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Pour MédiaChartres, les plus « pénalisés-es » dans ce nouveau cadre, sont et seront, les plaignants-tes, qui n'obtiendront (pour beaucoup) jamais, justice et réparation.





Karine Relin

JUGEMENT ou ENCOURAGEMENT ?

MédiaChartres, en parallèle de « **l'affaire du Maire de Lèves** » a compilé une série d'articles, ayant pour thème « **les agressions sexuelles**« , et le constat est sans ambiguïté !

La Justice fait t'elle preuve de clémence, dans l'expectative d'avoir à juger des « **cols blancs** » ? (qui sont déjà, nombreux à être passé à la barre d'un tribunal.).

https://fr.wikipedia.org/wiki/Col_blanc_(classe_sociale)

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/eure-et-loir-le-maire-de-leves-condamne-pour-harcelement-moral-2588492.html



EQUAL JUSTICE FOR ALL

Pourtant, **le Président E. Macron**, avait pris des engagements et donné des garanties sur le sujet (amnésie ou début de alzheimer) ?

RAPPEL:

https://www.gouvernement.fr/action/loi-renforcant-l-action-contre-les-violences-sexuelles-et-sexistes

Voici des exemples criants:

https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/250722/pour-une-loi-qui-accorde-une-reelle-priorite-aux-traitements-des-violences-sexuelles

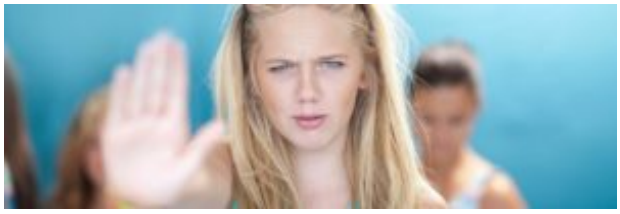
https://blogs.mediapart.fr/edition/violences-sexuelles-la-justice-defaillante/article/220722/recit-dune-femme-victime-de-violences-conjugales-et-de-se

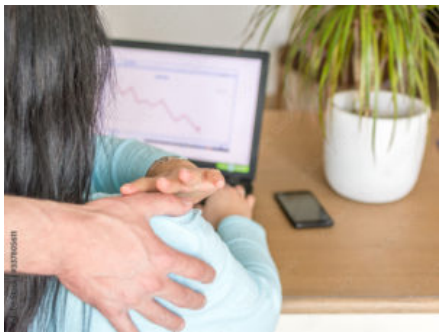
https://blogs.mediapart.fr/edition/violences-sexuelles-la-justice-defaillante/article/180722/violences-sexuelles-la-justice-doit-devenir-reparatrice-p

https://blogs.mediapart.fr/edition/violences-sexuelles-la-justice-defaillante/article/060422/lettre-dune-victime-de-viol-non-reconnue-par-la-justice

FONDATION DES FEMMES







C’est NON !

https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_MeToo

A la lecture de ces témoignages, nous ne pouvons que nous émouvoir des traitements des victimes et … des jugements !

La Justice, va t’elle prendre enfin conscience, de l‘**urgence**

de revoir la nature des peines pour les accusés et de la prise en compte du désespoir et du traumatisme psychologique à long terme, des victimes ?



MédiaChartres apporte son entier soutien, à toutes les femmes victimes de harcèlement sexuelle, ou de violence !



Clara Hirch

CASSER SA TIRELIRE.

MédiaChartres a une mauvaise nouvelle, pour les **Élus-es** qui c'étaient fait voter une « **subvention** » pour se défendre en justice , sans que cela ne sorte de leur poche, simplement avec avec l'argent des contribuables.

La Justice indépendante, refuse à présent, de cautionner dans le cadre « d'égarements des mêmes Élus-es« , censés donner l'exemple.





En effet, **le Maire de la Ville d’Istres**, charmante petite Ville du Sud de la France, en à fait l’amère constatation, lors de l’une de ses dernières comparutions au Tribunal.





Source: –Marsactu- Jean-Marie Leforestier (20/07/2022)

La justice interdit au maire d'Istres de faire payer sa défense au contribuable.

Le tribunal administratif estime que **François Bernardini** a contrevenu à la loi en sollicitant la prise en charge de ses frais d'avocat. **Celui-ci fait l'objet d'une enquête pour corruption du parquet national financier.**



C'est un nouveau coup dur pour le **Maire d'Istres François**

Bernardini. Après avoir reçu au début du mois de juillet la synthèse du **PNF (parquet national financier)** qui envisage de le renvoyer en correctionnelle, **il a été destinataire d'une décision négative du tribunal administratif. Celui-ci lui interdit de faire payer ses honoraires d'avocat au contribuable istréen. […]**

-suite de l'article, sur le site-
MédiaChartres, suggère à beaucoup d'entre eux, d'être prudent et de remplir leur tirelire, d'économiser pour l'avenir, car très souvent, « **l'histoire se répète** » …
Une jurisprudence qui ne sera pas sans conséquence, pour les autres Maires/Adjoints et Élus-es , voyous de France !





Yves Dubois